

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE. JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. ANNÉE. "Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas." ANNÉE. 12s. 6c. BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14. QUEBEC, LUNDI MATIN, 4 MARS, 1850

Attention.

Nous publions dans notre feuille de ce jour, le Prospectus d'un journal, l'Ordre social, destiné à remplacer l'Ami de la Religion et de la Patrie. Le but des fondateurs du nouveau journal n'est pas spéculation mais de faire le bien en répandant parmi nos compatriotes, les saines doctrines et les connaissances utiles. Ce journal qui donnera dans un seul numéro plus de matière à lire que l'Ami de la Religion et de la Patrie dans trois, est aussi à meilleur marché, puisque abonne ment et frais de poste compris, il ne coûtera aux habitants des campagnes, que 10s par an ! Nous appelons l'attention de nos abonnés sur ce prospectus et nous les prions de vouloir bien faire tout en leur puissance, pour l'exécution ses, 1850.

Quebec, le 3 Mars 1850. **Ordre Social.**—Nous expédions dans ce numéro de ce jour, le Prospectus de ce nouveau journal, et nous invitons instamment nos agents et autres personnes des bons principes, de le répandre et de le faire lire dans leurs paroisses respectives autant que possible. Enfin, nous espérons que chaque abonné de l'Ami de la Religion, se fera un devoir de communiquer cette annonce à ses amis ou voisins, vu que ce journal doit paraître sous peu.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 4 MARS 1850.

Nouvelles d'Europe.

On lit dans la correspondance de Londres de la Gazette de Québec, ce qui suit : **Londres, 8 Février 1850.**—Rien n'a encore été fait dans la chambre des Communes au sujet des colonies ; cependant une association influente se forme dans la vue d'obtenir une meilleure administration dans le gouvernement des colonies. L'objet de cette association est difficile à atteindre, mais la persévérance l'obtiendra. La coalition qui existe de votre côté de l'Atlantique paraît avoir donné une vive satisfaction à ceux qui ici, tout en désirant le bien des colonies et en reconnaissant qu'un changement est nécessaire, détestent les procédés turbulents des populations exotiques. "Le continent est tranquille. Les gamins de Paris sont devenus turbulents parce que quelques arbres de la liberté vermoulus ont été abattus par la police. Je crains que les socialistes ne soient toujours prêts à recommencer l'agitation. Dans ce cas, ils font un jeu sûr pour Louis Napoléon qui sera élu empereur par la masse du peuple français pour prévenir de plus mauvais résultats."

Angleterre.—Lord John Russell a inculqué dans la Chambre des Communes une série de résolutions devant servir de bases à un bill pour le meilleur gouvernement des colonies de l'Australie. Le noble lord propose de donner à ces colonies un gouvernement représentatif composé d'un conseil élu tous les dix ans et d'une chambre législative élue tous les cinq ans. La qualification des électeurs est limitée aux propriétaires. Ces résolutions ont été adoptées sans division après quelques débats. Il paraît que Lord Denman a résigné et que Lord Campbell lui succéderait comme juge en chef.

France.—Le président de la République et le général Changarnier, ne sont pas en bon sur de bien bons termes. Le délé-

gation dans la promulgation du décret autorisant les élections générales a donné lieu à diverses rumeurs tendant à confirmer ces bruits de coups d'états dont on parle depuis si longtemps.

Le Moniteur annonce que le Cardinal Dupart est parti pour Paris, en mission diplomatique auprès du Pape. M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur en Angleterre est parti pour Londres.

Une grande agitation causée par les réfugiés politiques existe à Lyon.

La Grèce et l'Angleterre.

Tous les journaux de l'Angleterre s'occupent des graves nouvelles de Grèce. La plupart d'entre eux sont étonnés de la conduite énergique de lord Palmerston ; mais nous avons mieux encore que les appréciations des journaux, ce sont les explications données dans le Parlement par lord Lansdowne à la Chambre Haute et par lord Palmerston à la Chambre des Communes, sur cette inqualifiable affaire. Nous nous bornerons donc à citer ces lignes suivantes du Times :

" Au moment où le trône venait de donner au Parlement l'assurance que la Reine avait conservé des relations de paix et d'amitié avec toutes les nations étrangères, nous avons appris, avec autant d'étonnement que de regret, que l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker, avait paru en vue du port de Pirée, dans le but de prendre une attitude menaçante et arrogante vis-à-vis du gouvernement grec. Les nouvelles qui nous sont parvenues sont si extraordinaires que nous confessons les avoir reçues avec une surprise qui touche à l'incrédulité. (Suit la narration des faits bien connus).— Cette histoire est si extraordinaire et si blessante pour le caractère de modération, de dignité, d'esprit pacifique de la nation anglaise, que nous espérons sincèrement qu'elle pourra être démentie ou expliquée ; mais, jusqu'à contradiction, nous sommes obligés de dire que ces déclarations reposent sur de fortes preuves... " Si la querelle actuelle a été soulevée par une simple question d'argent, cette cause est au-dessus de nous. Les frais de l'expédition de l'amiral Parker dépasseront probablement tout ce qu'il pourra recueillir d'argent ou d'honneur. Toutes les mesures à prendre auraient dû être adoptées collectivement par toutes les puissances protectrices. Certainement la France et la Russie ne laisseront pas glisser l'occasion entre leurs doigts ; elles défendront la Grèce s'il en est besoin, et elles demanderont la cessation de cet absurde blocus. Nous sommes curieux de savoir quel compte on rendra au parlement et à l'Europe de cet événement étrange et sans exemple."

Voici les explications fournies au Parlement dans la séance du 4 janvier.

M. Gibson.—Je demanderai au noble secrétaire d'Etat des affaires étrangères, s'il donnera à la Chambre des renseignements sur la dernière affaire de Grèce.

Lord Palmerston.—Tout ce que je puis dire à la Chambre, c'est que les communications faites au gouvernement grec au sujet de l'indemnité à donner à certains sujets anglais et ioniens, étant demeurées sans effet, Sir W. Parker a reçu l'ordre de s'aboucher avec M. Wyse, notre ministre à Athènes. Les dernières nouvelles portent que M. Wyse s'est rendu à bord du vaisseau amiral pour être plus en état de faire faire droit à ses demandes (on rit) ; il n'y a pas d'autres nouvelles.

En réponse à une interpellation de M. Sandford, lord Palmerston annonce que de nombreuses communications ont eu lieu entre les gouvernements de France et d'Angleterre, au sujet de la restitution des épargnes d'ouvriers anglais expulsés de France, et qui avaient placé leur argent dans les caisses d'épargne de France. On sait peut être que les déposants dans ces caisses ne peuvent pas, aux termes de la législation française, retirer tous leurs dépôts sans en donner avis quelque temps d'avance. Le gouvernement français, en considération de ce que l'on se départit de la marche ordinaire, et les sommes ont pu

être retirées après justification du chiffre des placements. Certains sommes ont été envoyées en Angleterre par l'intermédiaire de l'Ambassadeur. Je n'en saurais préciser exactement le montant.

M. C. Villiers fait rapport sur l'adresse (en réponse au discours du Trône), qui est une première fois.

M. D'Iraël sur la demande de la deuxième lecture, se lève et dit : Le discours du Trône, dans lequel on faisait dire à Sa Majesté qu'elle continuait d'être en paix et d'amitié avec toutes les puissances étrangères, était au moins précaire ; je n'en veux pour preuve que la réponse qui vient d'être faite par le noble lord Palmerston à une interpellation sur la Grèce.

Pour la deuxième fois, cette année, les conseillers de la Couronne se sont écartés de la formule consacrée en pareille matière. D'habitude, on disait que la Reine continuait de recevoir des assurances amicales des puissances étrangères ; l'année dernière déjà l'on a supprimé cette formule, et cette année, les expressions du discours ont encore été plus maigres et plus ambiguës ; la Reine continue d'être en paix avec les puissances étrangères, c'est à dire qu'elle n'est pas en guerre, voilà tout. Je n'ai pas voulu, dans la dernière séance, retarder le vote de la Chambre, mais aujourd'hui je remplis la lacune que j'avais laissée et je demande au noble lord (Palmerston) de vouloir bien dire à la Chambre si le représentant de Sa Majesté a été reçu à la Cour de Vienne, si la Cour de Vienne a envoyé un ambassadeur à la cour de Saint James. (Ecoutez !)

On nous dit que le danger de la guerre entre la Turquie et la Russie est passé ; mais alors que le noble lord (Palmerston) veuille bien expliquer comment il se fait que la médiation de l'Angleterre et de la France ait été demandée pour effectuer ce qui était déjà réalisé ?

Pour jeter quelque jour sur l'obscurité de cette partie du discours de la Couronne il faut supposer que l'imprimeur aura transposé les trois premiers paragraphes. (On rit)

L'honorable chancelier de l'Echiquier s'est beaucoup applaudi l'autre jour de ce que le blocus du Nord était terminé, et de ce que le commerce avait repris ; mais peut-on dire sérieusement que la question danoise soit résolue ? Le Gouvernement se vante d'être un gouvernement de liberté du commerce ; permis à lui : je serai reconnaissant si le Gouvernement de la liberté du commerce a institué plus de blocus qu'aucun autre gouvernement quelconque. (Applaudissements) Nous venons d'apprendre l'établissement d'un nouveau blocus. Espérons que ce noble lord, sans attendre la production des documents diplomatiques, toujours si lents à venir (on rit) donnera à la Chambre quelques détails sur ce qui n'est sans doute qu'un fâcheux malentendu. Il est bien nécessaire que la Chambre sache à quoi s'en tenir au sujet de la version semi-officielle publiée aujourd'hui sur les affaires de la Grèce. (Ecoutez) Un sujet anglais a été dépossédé, à ce qu'il pense, d'une propriété foncière ; mais il n'y a pas à l'assurément cause suffisante de guerre... Non, non, le Ministère et la législature ont manifesté trop peu de sympathie pour les propriétaires pour qu'une telle cause doive amener la guerre. (On rit.)

Robbuck.—Avant que le noble lord réponde à l'interpellation, je demande à faire observer que la querelle a sa source dans les réclamations du gouvernement anglais, qui voulait occuper une île injustement retenue par la Grèce ; mais comme les gouvernements de France et de Russie se sont portés garants de l'intégrité du territoire grec, ils ont le droit d'intervenir dans toute question qui touche ce sujet. Je demande donc au noble lord s'il a prévu le cas où la Grèce refusant d'obéir, les deux puissances interviendraient hostilement en sa faveur ou s'il s'est entendu avec elles avant de pousser si loin les choses.—Passant ensuite à la question d'Espagne, l'orateur dit qu'il apprendrait avec plaisir que l'on n'en est pas encore venu à un arrangement avec cette Cour, attendu que depuis qu'il n'y a plus d'ambassadeur anglais, tout n'y va que mieux, tandis que tout allait au plus mal quand il y en avait un. L'honorable membre ajoute qu'il voudrait que le ministre profitât de la circonstance pour dimi-

nuer le personnel diplomatique, qui est si coûteux.

M. Anstey.—L'orateur félicite le Ministère sur l'attitude qu'il a su prendre dans le différend entre la Russie et la Porte ; mais il pense que cette attitude eût été plus efficace, si elle eût été prise plus tôt. Il demanda ensuite des explications sur la non-évacuation par les Russes de la Valachie et de la Moldavie, et si, en cet état de choses, il peut engager la Chambre à féliciter Sa Majesté de ce qu'elle est en paix avec toutes les puissances étrangères, et si, dans le cas où un nouveau traité venait à être conclu avec la Russie, au sujet des traités existants, le Gouvernement prendrait des garanties de leur exécution.

Lord Palmerston se lève et dit : Parmi toutes les questions qui m'ont été posées, j'en prends une, celle de la Grèce. La Chambre me permettra de reprendre à leur origine les griefs qui ont amené l'intervention, et pour lesquels on a sans fruit demandé réparation au gouvernement grec. (Ecoutez !) M. Finley était depuis longtemps établi en Grèce. On a forcément pris possession de quelques terres de ce gentleman pour y bâtir un palais au roi Othon. M. Finley, soutenu par le ministre anglais, a fait à diverses reprises des représentations au gouvernement grec afin de tâcher d'obtenir le paiement des terres dont il avait été exproprié. Aucun paiement ne lui a encore été fait ; aucune réparation n'a été faite non plus à un M. Pacifico, israélite portugais, dont la maison a été violemment envahie en plein jour par des soldats, la plupart au service du Roi. Des sujet anglais, dans les îles Ionniennes, ont été spoliés sans obtenir jamais de réparations. Enfin deux petites îles comprises dans le traité d'établissement du royaume de Grèce avaient toujours été réputées, par toutes les parties signataires du traité, faire partie des îles Ionniennes. La possession en a été contestée à l'Angleterre. Des communications non officielles ont eu lieu. Mais je n'en dois pas dire la nature, de même que je ne puis pas dire si les relations diplomatiques ont cessé.

Quant à nos relations avec l'Autriche, les sentiments entre le gouvernement de la Grande Bretagne et celui de l'Autriche sont de la nature la plus amicale. Le gouvernement anglais a maintenu un officier près la cour de Vienne, quoique l'Autriche n'ait maintenu ici aucun officier de même nature. On sait que depuis deux ans des divergences d'opinion ont existé entre le gouvernement anglais et le gouvernement autrichien sur des questions de grande importance ; mais ces différents n'ont amené aucune interruption des relations amicales entre l'Angleterre et l'Autriche. Je n'avais jamais espéré assurément que le blocus danois serait levé en peu de jours, attendu l'importance de la question, la multiplicité des intérêts engagés et les puissances qui y sont intervenues. La Russie, l'Allemagne, la Suède et l'Angleterre ont toutes fait acte d'intervention dans une question où leurs intérêts étaient engagés. Je ne puis pas dire que l'on ait fait beaucoup de progrès relativement à la solution définitive. (Ecoutez !) La Prusse a ouvert la négociation, non comme Prusse, mais comme représentant toute l'Allemagne, il était nécessaire que son mandat fut ratifié au congrès de Francfort.

Les négociations sont reprises à Berlin, et cette fois on veut en finir. Deux difficultés se présentent, l'une est relative à la succession à la couronne de Danemarck et l'autre à la constitution du Schleswig prussien. J'espère que toutes deux seront arrangées d'une manière satisfaisante. Le gouvernement anglais n'était pas médiateur sans pouvoir, à l'effet d'intervenir avec autorité pour le règlement de ces questions. J'arrive aux paragraphes du discours du Trône relatifs à l'affaire d'Orient. Le deuxième paragraphe du discours annonce que le gouvernement de la Reine a fait tous ces efforts pour amener des relations amicales entre la Porte et la Russie. Le 3^e paragraphe porte que ces efforts ont été couronnés de succès. Il était impossible de mettre ces deux paragraphes en regard ; il n'était pas possible d'insérer beaucoup de choses dans deux paragraphes. Quant aux dispositions mani-

festées par le gouvernement russe vis-à-vis la Turquie, j'ai reçu personnellement des assurances que je crois parfaitement cordiales, que la Russie n'avait pas le moindre sentiment hostile vis-à-vis de l'empire turc. Si les troupes russes dans les principautés ne sont pas encore réduites au chiffre de 10,000 hommes, elles ne tarderont pas à l'être, et j'ai la certitude que les troupes russes ne songent pas à attaquer la Turquie.

Je donne à la Chambre l'assurance qu'il ne sera négligé pour mettre les relations avec le Danemarck dans une position amicale. Les relations entre le Danemarck et l'Allemagne doivent être aussi claires que le jour.

Sir R. Inglis.—Je voudrais savoir si, dans les affaires de Grèce, la force militaire anglaise a agi de concert avec la France et la Russie. Le noble lord a-t-il eue cette question : M. Pacifico est-il sujet anglais ? M. Finley est-il sujet anglais ? Pendant que sir E. Lyons a été ambassadeur en Grèce, aucune mésintelligence n'a eu lieu. Il est étrange qu'elle ait existé si promptement après la nomination du nouvel ambassadeur !

Lord Palmerston.—On n'a pas cru nécessaire (et ce n'est pas l'usage) de demander l'assentiment de la Russie ni de la France, ni de tout autre pays, alors que la question n'a trait qu'à des sujets anglais. Quant aux événements qui se sont passés en Grèce, ils sont arrivés pendant que sir E. Lyons était ambassadeur d'Angleterre en Grèce. MM. Pacifico et Finley sont des sujet anglais.

Au départ du courrier, M. Parke prenait la parole.

Le compte-rendu de la séance de la Chambre des Lords n'est pas aussi intéressant :

LORD STANLEY se lève pour adresser au marquis de Lansdowne une question dont il lui a donné avis, et s'exprime ainsi : " J'étais loin de croire que vingt-quatre heures après la déclaration contenue dans le discours de S. M. la Reine que le pays était en paix et en bonne intelligence avec les autres nations, nous recevions la nouvelle d'une agression armée contre un Etat ami, et un des plus faibles, qui, par cela même, aurait dû avoir droit à des ménagements de la part d'une grande puissance comme l'Angleterre. D'ailleurs, la position spéciale de la Grèce donnerait à cette mesure le caractère de l'imprudence et de la précipitation. Il paraît qu'au retour de la flotte commandée par l'amiral Parker, d'une expédition mal conçue aux Dardanelles, cette flotte se rendit dans les parages de la Grèce, et qu'à l'arrivée de l'amiral en vue d'Athènes l'ambassadeur britannique alla trouver le ministre des affaires étrangères et lui demanda, dans les vingt-quatre heures, satisfaction sur certaines demandes, et que, sur le refus du ministre, des hostilités ont eu lieu. On a dit aussi que la médiation de la France et de la Russie avait été refusée. Je désire savoir si les nouvelles données par les journaux sont vraies, et dans ce cas, si cette agression a été ordonnée par le discours de la Reine contenait des assurances de paix et d'amitié des autres puissances, et si le Gouvernement pourrait nous communiquer les documents concernant cette affaire."

LE MARQUIS DE LANSDOWNE.—Je n'hésiterai pas à communiquer les documents à la Chambre, et j'espère qu'elle y trouvera une ample justification des mesures adoptées par le gouvernement britannique, et dont les journaux ont rendu un compte exact, pour appuyer des réclamations faites depuis des années et qui avaient été négligées, ou bien, le gouvernement grec ayant promis de les liquider, n'avait jamais tenu sa promesse. On a profité du retour de l'escadre sous les ordres de l'amiral Parker, d'une expédition qui, j'ose le dire, n'était pas mal conçue, pour appuyer ces réclamations. Tous les moyens ont été épuisés avant que sir Parker ait eu recours à des mesures coercitives. Aucun blocus n'a été déclaré, et je rappellerai au noble lord que le Ministère dont il a fait partie a eu recours trois fois à un blocus effectif contre des Etats faibles pour appuyer des réclamations de la Grande Bretagne. Le vaisseau de guerre capturé avait été averti avant le captu-